N° 33
10 SEPT.
1998

Page 1917
à 1976

Le B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INSTRUCTION CONCERNANT LE BIZUTAGE

PROGRAMMES | NOR : MENE9801883A RLR : 524-9 | ARRÊTÉ DU 15-7-1998 JO DU 23-7-1998 | MEN DESCO A4

Programme de sciences économiques et sociales de la classe de terminale, série ES

Vu L. n° 83-663 du 22-7-1993, compl. L. n° 83- 8 du 7-1-1983, mod. et compl. par L. n° 85-97 du 25-1-1985 ; L. d'orient. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; D. n° 76-1304 du 28-12-1976, mod. not. par D. n°92-57 du 17-1-1992 ; A. du 10-7-1992 ; A. du 15-9-1993 mod. ; A. du 21-12-1993 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 11-6-1998

Article 1- Le programme de sciences économiques et sociales de la classe de terminale de la série économique et sociale (ES) est fixé à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - La liste des savoir-faire applicables à des données quantitatives, exigibles à l'épreuve de sciences économiques et sociales du baccalauréat de la série ES, est fixée à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1998-1999.

A compter de cette date, toutes dispositions contraires au présent arrêté, sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1998

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe I

PROGRAMME DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, CLASSE DE TERMINALE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (ES) : ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

L'enseignement des sciences économiques et sociales en classe terminale ES s'inscrit dans les objectifs définis pour les classes de seconde (option sciences économiques et sociales) et de première ES.

La finalité de l'enseignement des sciences économiques et sociales est d'amener l'élève à la compréhension du monde économique et social contemporain.

Le programme s'inscrit dans la continuité de l'étude des concepts, mécanismes, relations, analyses théoriques déjà étudiés en classes de seconde et première.

S'appuyer sur des faits économiques et sociaux est une constante de l'enseignement des sciences économiques et sociales ; il importe cependant de veiller à ne pas étendre par là les connaissances exigibles des élèves. De même, les interprétations des programmes que présentent les différents matériels pédagogiques disponibles à travers les documents qu'ils offrent ne doivent jamais être vues comme des références, mais comme sources de choix soumis à la réflexion des professeurs.

L'approche pluridisciplinaire caractéristique de l'enseignement des sciences économiques et sociales est prise en compte de deux façons :

- complémentarité des analyses économiques et sociologiques ;
- travail sur des thèmes transversaux.

Elle permet de développer des compétences requises pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur : capacité à problématiser, à construire des raisonnements inductifs, déductifs et hypothético-déductifs, à exercer l'esprit critique.

Chaque professeur garde naturellement, au titre de la liberté pédagogique, la maîtrise de l'articulation des questions inscrites dans le programme.

Le programme de terminale est présenté en trois colonnes qui le décomposent selon une logique d'arborescence :

-dans la première colonne figurent les principaux questionnements introduits à propos de chaque thème ;
-dans la deuxième colonne figurent les notions essentielles à travailler pour traiter ces questionnements quand elles ne figurent pas déjà dans la première colonne ;
-dans la troisième colonne, apparaissent celles des notions complémentaires dont la connaissance est nécessaire à une approche pertinente des éléments des deux premières colonnes. Les notions de la deuxième et de la troisième colonnes ne sont mentionnées qu'une fois. Elles peuvent être mobilisées, dans le cadre de leur statut respectif, sur d'autres thèmes du programme que ceux en face desquels elles figurent.
L'enseignement de spécialité permet d'approfondir l'étude de certains thèmes du programme d'enseignement obligatoire. Cet approfondissement est principalement conduit à partir d'extraits de textes d'auteurs ayant apporté une contribution reconnue aux questions figurant dans le programme d'enseignement obligatoire. On pourra éventuellement étudier des extraits de textes contemporains s'inscrivant dans la même perspective théorique, la prolongeant ou la discutant. On situera l'auteur et les œuvres étudiées dans leur contexte historique et par rapport à leur filiation intellectuelle, sans que, pour autant, cela donne lieu à des développements systématiques sur l'histoire de la pensée économique ou sociologique.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : CROISSANCE, DÉVELOPPEMENT, DÉSÉQUILIBRES

L'évolution économique et sociale sera présentée dans une perspective de moyen et long terme. Elle sera analysée aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Son étude soulignera les crises qui résultent des déséquilibres qu'elle peut générer.

PROGRAMME	NOTIONS ESSENTIELLES	NOTIONS COMPLÉMENTAIRES
Introduction générale (durée indicative : 3 semaines) **Enseignement obligatoire** On s'interrogera sur les relations entre croissance, développement et changement social à travers : - l'étude de l'évolution de la production et du niveau de vie, d'une part, celle de la population active et des structures sociales, d'autre part, - le rôle de l'État et des structures politiques, - l'influence des valeurs.	Économies développées / en développement, culture, normes, rationalisation, concentration.	PIB, IDH, accroissement naturel, solde migratoire, secteur informel, pouvoir d'achat, mode de vie, secteurs d'activité, catégories socioprofessionnelles, tertiairisation.

Enseignement de spécialité : *On approfondira l'étude du processus de rationalisation des activités sociales à partir de l'analyse de Weber, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.*

1 - Travail et emploi (durée indicative : 4 semaines) **Enseignement obligatoire** On étudiera : - l'évolution de l'organisation du travail et ses liens avec la croissance,	Division technique du travail, marché du travail, chômage, flexibilité, salariat.	Organisations taylorienne /

- la relation entre le salaire et l'emploi, - l'évolution de l'emploi, des qualifications et les transformations des formes d'emploi.		fordienne / post-taylorienne du travail, précarité de l'emploi, contrat de travail, externalisation, coût du travail.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude de la division du travail à partir des analyses de Smith et Marx, et l'étude de la relation salaire/emploi à partir des analyses des classiques, des néoclassiques et de Keynes, éventuellement éclairées de prolongements contemporains.*

2 - Investissement, capital et progrès technique

(durée indicative : 4 semaines)

Enseignement obligatoire

On étudiera : - les déterminants de l'investissement, - les relations entre l'investissement et l'emploi, - les relations entre le progrès technique et la croissance, - les relations entre le progrès technique et l'emploi.	Valeur ajoutée, taux d'intérêt, rentabilité, excédent brut d'exploitation, profit, productivité, innovation	Épargne, financement externe, autofinancement, investissement de capacité / de remplacement / de productivité, investissement matériel / immatériel, Recherche - Développement, innovations de procédé / de produit, transferts de technologie, capital humain.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude des relations entre progrès technique et croissance à partir de l'analyse de Schumpeter, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.*

3 - Ouverture internationale et mondialisation

(durée indicative : 5 semaines)

Enseignement obligatoire

On étudiera les relations entre : - libre échange, protectionnisme et croissance, - intégration économique et croissance (l'exemple de l'Union européenne) - insertion dans les échanges internationaux et développement, - spécificités socioculturelles et mondialisation.	Avantages comparatifs, compétitivité, contrainte extérieure , division internationale du travail, développement durable, développement extraverti, acculturation.	Balance des paiements, termes de l'échange, barrières tarifaires / non tarifaires, régimes de change, politiques de change, zone de libre échange, union douanière, union économique, union monétaire, euro, organisation mondiale du commerce, firmes multinationales, marchés financiers, investissements directs à l'étranger, endettement, dépendance

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude du rôle de l'échange international dans le développement économique à partir de l'analyse de Ricardo, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.*

4 - Changement social et solidarités

(durée indicative : 3 à 4 semaines)

Enseignement obligatoire

On étudiera : - le rôle du travail comme facteur d'intégration, - l'affaiblissement ou le renforcement des instances d'intégration et des solidarités qui s'y rattachent (seront retenues comme instances : État, école, famille).	Lien social, socialisation, cohésion sociale, individualisme, exclusion.	Conscience collective, groupes primaires / groupements intermédiaires ou secondaires, citoyenneté, pauvreté, déviance, anomie.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude de la nature et des formes du lien social à partir de l'analyse de Durkheim, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.*

5 - Changement social et conflits

(durée indicative : 2 à 3 semaines)

Enseignement obligatoire

On étudiera : - mutations du travail et de l'emploi, et conflits, - l'action collective au sein des sociétés contemporaines : nouvelles formes, nouveaux objets.	Classes sociales, mouvement social, rapports sociaux, régulation sociale.	Lutte des classes, syndicat, groupe de pression, institutionnalisation des conflits, mobilisation.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'analyse des relations entre conflits de classes et changement social développée par Marx, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.*

6 - Changement social et inégalités

(durée indicative : 4 semaines)

Enseignement obligatoire.

On étudiera : - les rapports entre idéal égalitaire et inégalités économiques et sociales, - les relations entre croissance et inégalités - les déterminants et les enjeux de la mobilité sociale.	Société démocratique, égalité, équité, inégalité des chances, justice sociale.	Stratification, hiérarchie sociale, élites, capital économique / culturel / social, reproduction sociale, mobilité structurelle / nette.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude des thèmes suivants :*
- le développement de la société démocratique et l'égalisation des conditions à partir de l'analyse de Tocqueville, éventuellement éclairée de prolongements contemporains.
- l'inégalité des chances en prenant appui sur les travaux de R. Boudon et de P. Bourdieu.

7 - Le rôle économique et social des pouvoirs publics

(durée indicative : 5 semaines)

Enseignement obligatoire

On étudiera : - intégration économique et politique conjoncturelle : le cas des pays de l'Union européenne, - l'action des pouvoirs publics sur les structures économiques et sociales : objectifs et contraintes, - État providence et cohésion sociale.	Politique de l'offre / de la demande, politique budgétaire, politique monétaire, consommations collectives, service public, réglementation / déréglementation, politique de l'emploi, protection sociale.	Prélèvements obligatoires, déficits publics, politique monétariste, redistribution, insertion, revenu minimum.

Enseignement de spécialité. *On approfondira l'étude des thèmes suivants :*
- le rôle économique des pouvoirs publics à partir des travaux de Keynes et Friedman,
- le rôle des pouvoirs publics en matière de consommations collectives à partir des analyses d'Adam Smith, éventuellement complétées par d'autres éclairages contemporains.

Annexe II

SAVOIR-FAIRE APPLICABLES À DES DONNÉES QUANTITATIVES, EXIGIBLES À L'ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU BACCALAURÉAT DE LA SÉRIE ES

Préalables

1 - La maîtrise de ces savoir-faire implique à la fois calcul et lecture (c'est-à-dire interprétation) des résultats.
2 - Les calculs ne sont jamais demandés pour eux-mêmes : ils ont pour fonction de prouver, à l'occasion de l'exploitation du dossier documentaire servant de support à l'épreuve, l'acquisition d'une compétence plus générale.
3 - Ces calculs, toujours simples, sont appliqués à des données réelles fournies dans le dossier.

Savoir-faire

(Le niveau de correspondance avec les programmes de mathématiques est indiqué en italique).

- Indices,
calculs de proportions et pourcentages de répartition *(toutes les classes à partir de la sixième)* (notamment pour transformer une table de mobilité en table de destinée et table de recrutement).
- Moyenne arithmétique simple *(à partir de la classe de quatrième)* et pondérée,
médiane *(à partir de la classe de troisième)*.
- Lecture de représentations graphiques : histogrammes, diagrammes de répartition *(toutes les classes à partir de la sixième)*, représentations de séries chronologiques y compris le graphique semilogarithmique *(en terminale ES)*.
- Écarts inter-quantiles *(à partir de la classe de seconde)*.
- Lecture de tableaux à double entrée, éventuellement avec subdivisions *(à partir de la classe de première ES)*.

- Lecture de courbes de Lorenz.
- Variation absolue et variation relative *(en terminale ES)*.
- Taux de variation ou de croissance *(en classe de première ES)*.
- Taux de croissance annuel moyen à partir d'un taux de croissance pluriannuel ou d'une série de croissances annuelles *(en terminale ES)*.
- Coefficient multiplicateur *(à partir de la classe de cinquième)*.
- Évolutions en volume, évolutions en valeur *(en terminale ES)*.
- Notion d'élasticité comme rapport d'accroissements relatifs *(en terminale ES)*.
- Coût marginal, productivité marginale, propension marginale. Ces notions pourront être reliées à la notion mathématique de dérivée, sans que ce lien puisse donner lieu à une évaluation au baccalauréat *(en terminale ES)*.

BACCALAURÉAT	NOR : MENE9802094A RLR : 524-8	ARRÊTÉ DU 5-8-1998 JO DU 18-8-1998	MEN DESCO A4

Programmes de mathématiques dans les classes préparant au baccalauréat professionnel

Vu D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; A. du 9-5-1995 mod. ; A. du 3-8-1995 mod. ; A. du 5-8-1998 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 2-7-1998

Article 1 - Le programme de mathématiques du baccalauréat professionnel spécialité réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques, défini ci-après, remplace le programme de mathématiques du baccalauréat professionnel, spécialité structures métalliques figurant à l'annexe II de l'arrêté du 9 mai 1995 modifié susvisé :

Spécialistes du secteur industriel

I - Activités numériques et graphiques
II - Fonctions numériques
III - Activités géométriques
IV - Activités statistiques
V - Calcul différentiel et intégral
VI - Trigonométrie, géométrie, vecteurs
VII - Mathématiques pour les métiers de l'électricité
VIII : Initiation aux probabilités

Bâtiment

Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	I	II	III			VI		

Article 2 - Le programme défini à l'article 1er ci-dessus entre en vigueur en classe de première professionnelle à la rentrée de l'année scolaire 1998-1999, en classe de terminale professionnelle à la rentrée de l'année scolaire 1999-2000.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1998
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

BACCALAURÉAT	NOR : MENE9802093A RLR : 524-8	ARRÊTÉ DU 5-8-1998 JO DU 18-8-1998	MEN DESCO A4

Programmes de sciences physiques dans les classes préparant au baccalauréat professionnel

Vu D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; A. du 9-5-1995 mod. not. par A. du 31-7-1996 ; A. du 3-8-1995 mod. ; A. du 5-8-1998 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 2-7-1998

Article 1 - Le programme de sciences physiques du baccalauréat professionnel spécialité